

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



PONT SAINT MARTIN



Débat et rapport d'orientation budgétaire

- ▶ Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants.
- ▶ Il a pour vocation de donner au conseil municipal, à l'appui d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ▶ Le DOB doit être tenu dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Sommaire



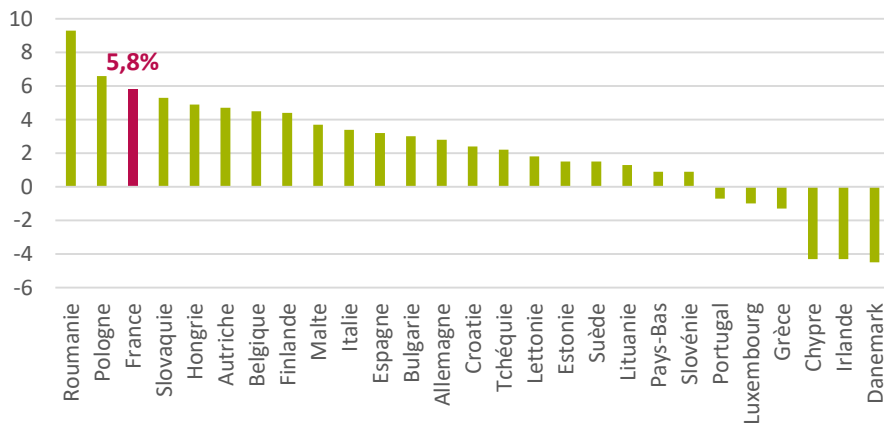
1. Contexte macro-économique
2. Prévision d'atterrissage 2025 (CFU prévisionnel)
3. Orientations 2026 – Section de fonctionnement
4. Orientations 2026 – Section d'investissement
5. Synthèse

Contexte macro-économique

Contexte macro-économique

La France, nouveau « malade de l'Europe »

UE - Déficit public 2024 (% du PIB)



Evolution du spread des taux Fr-All (OAT à 10 ans)
2017-2025



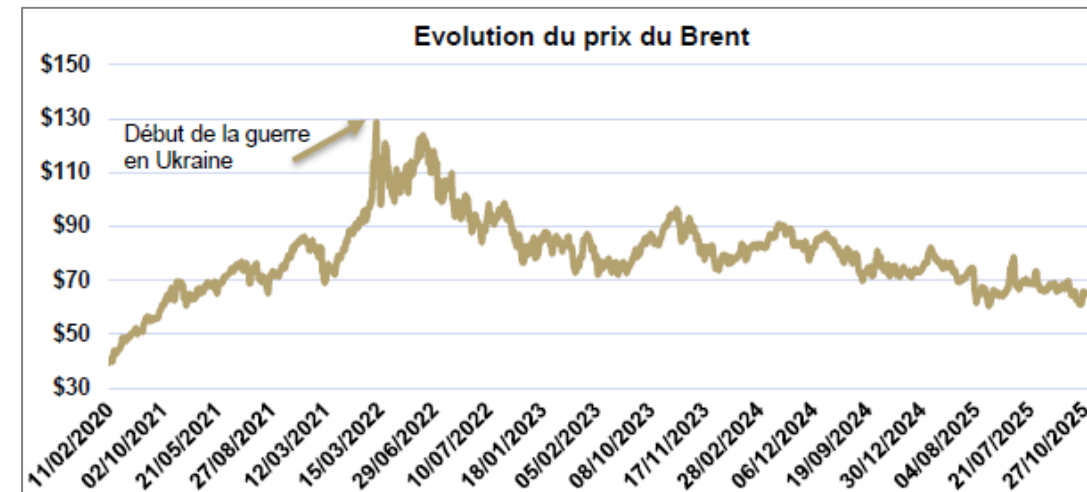
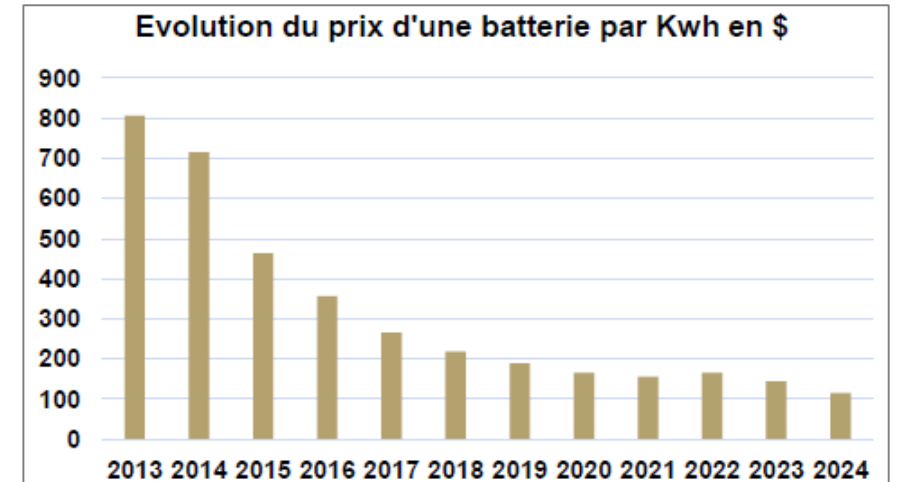
Sources : OCDE, Eurostat, IFRAP

- ▶ L'expression de « malade de l'Europe » est utilisée pour désigner un état européen confronté à des troubles économiques, financiers et/ou politiques. Il a été successivement utilisé pour désigner le Royaume-Uni dans les années 60-70, l'Allemagne au début des années 2000, la Grèce après la crise de 2008, ou l'Italie plus récemment.
- ▶ **La France est aujourd'hui désignée comme le nouveau « malade de l'Europe »** de par les multiples crises qu'elle traverse :
 - profonde instabilité politique depuis la dissolution de juin 2024, et incapacité des principaux partis à trouver des voix de conciliation
 - incapacité à diminuer son déficit public (3^e plus élevé au sein de l'UE) et à empêcher la croissance de la dette publique (3^e plus élevé de l'UE)
 - taux d'emprunt de l'Etat français désormais plus élevé que certaines grosses entreprises françaises
 - dégradation de la notation de la dette souveraine française par les agences de notation : baisse des notations S&P et Fitch, notation en « perspective négative » pour Moody's
- ▶ Cette perception par les cercles économiques et financiers a un effet amplificateur sur les difficultés rencontrées : hausse du coût de la dette souveraine, difficultés du financement du secteur privé et baisse des investissements, isolement politique au sein de l'Union européenne... Pour les collectivités, ces difficultés se traduisent par une **mise à contribution accrue à la réduction des déficits publics**, effet déjà perceptible dans les dispositions de la loi de finances 2026, et à un **risque de maintien de taux d'emprunt élevés**.

Contexte macro-économique

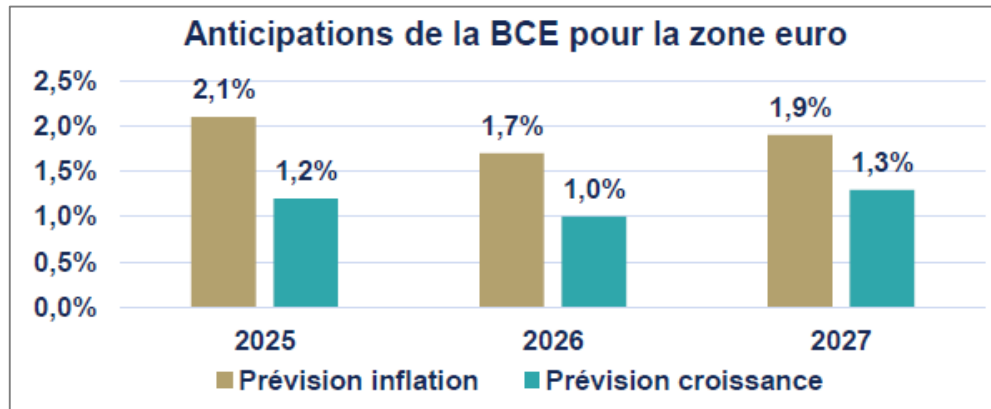
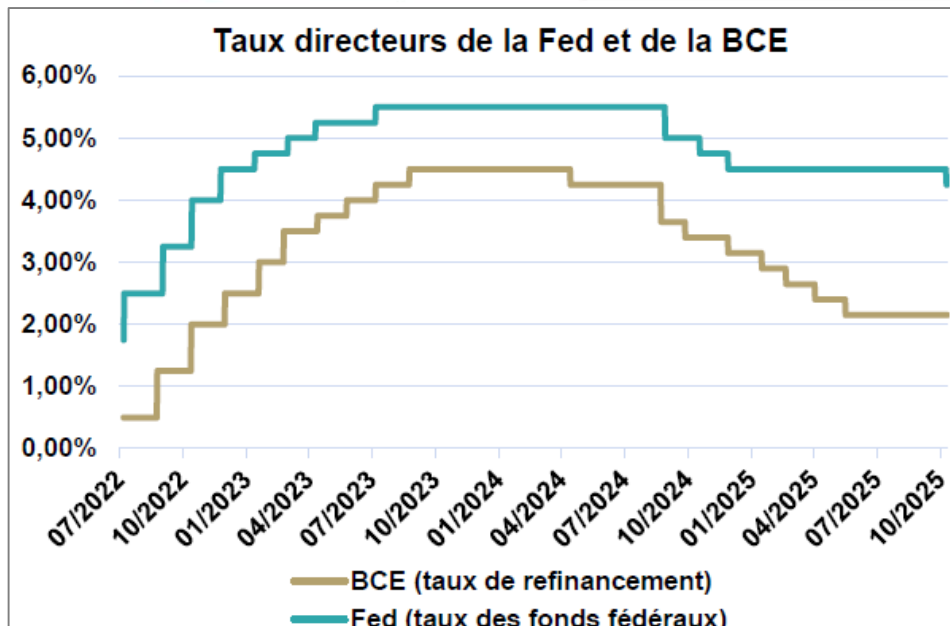
Vers un ralentissement structurel de l'inflation ?

- ▶ Le niveau exceptionnellement élevé de l'inflation observé à la sortie de la crise sanitaire, puis à la suite du déclenchement du conflit en Ukraine, appartient désormais au passé.
- ▶ Plusieurs tendances, déjà à l'œuvre avant la période 2021-2023, laissent entrevoir une **désinflation structurelle** à court et moyen terme :
 - la **révolution du stockage de l'électricité**, portée par les investissements massifs dans les « méga-batteries », permet de lisser les marchés de gros, d'atténuer la volatilité liée aux énergies renouvelables et d'instaurer une plus grande stabilité des coûts.
 - le **marché pétrolier connaît un cycle baissier**, nourri par une offre abondante en provenance des États-Unis, les sanctions frappant les principaux producteurs russes, une demande mondiale modérée, ainsi que la montée en puissance des énergies renouvelables et du stockage électrique, qui jouent désormais un rôle de stabilisateurs économiques.
 - la **chute du taux de natalité** entraîne une forme de « japonisation » des économies occidentales : le vieillissement de la population pèse sur la dynamique des prix en limitant la demande en biens durables, en favorisant l'épargne au détriment de la consommation et en réduisant la population active, donc les revenus disponibles.



Contexte macro-économique

Un assouplissement monétaire lent mais certain



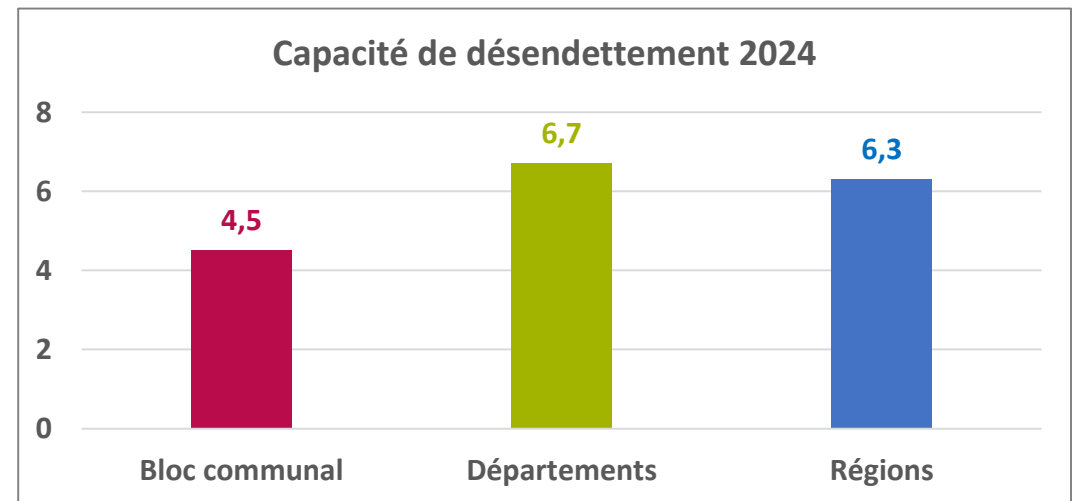
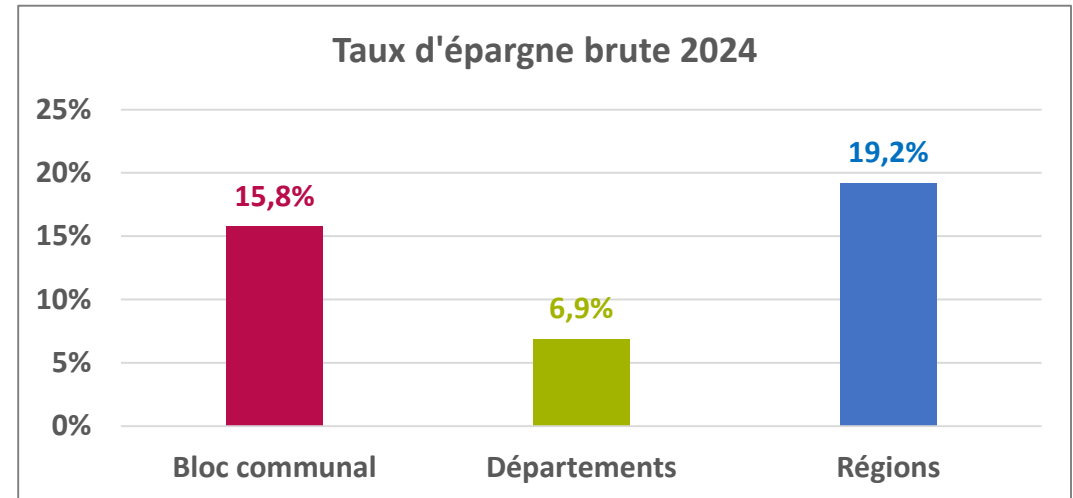
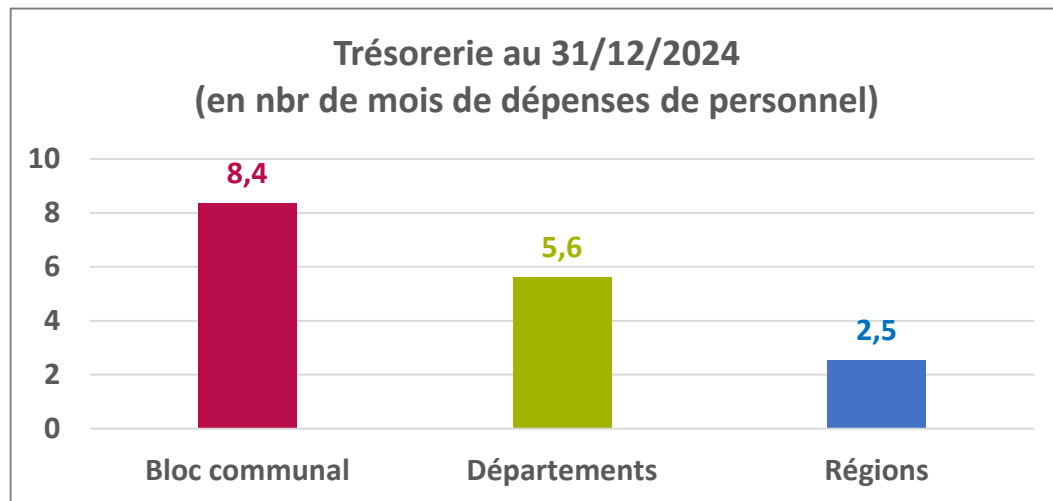
Sources : FED, BCE, Finance Active

- ▶ Le ralentissement attendu des indicateurs de croissance et d'inflation dans les économies développées conduit les banques centrales à envisager une **réduction progressive de leurs taux directeurs**, fortement relevés à partir de 2022 pour contenir la poussée inflationniste.
- ▶ Déjà amorcée par la Banque centrale européenne depuis 2024, cette détente monétaire devrait se traduire par une baisse des taux d'emprunt pour l'ensemble des acteurs économiques, y compris les collectivités territoriales.
- ▶ Dans ce contexte, **le recours à des emprunts à taux variable retrouve de l'intérêt**, en offrant la possibilité d'éviter la fixation de taux encore élevés aujourd'hui et de bénéficier de taux plus bas à moyen terme.

Contexte macro-économique

Un bloc communal pour l'instant épargné

- ▶ Malgré les contributions répétées à l'effort de réduction des déficits publics, le bloc communal (communes et EPCI) présente, à fin 2024, une situation financière solide.
- ▶ Cette solidité, associée à un niveau de trésorerie particulièrement élevé — voire excessif —, pourrait toutefois faire du bloc communal une cible privilégiée des prochaines politiques de redressement des finances publiques.



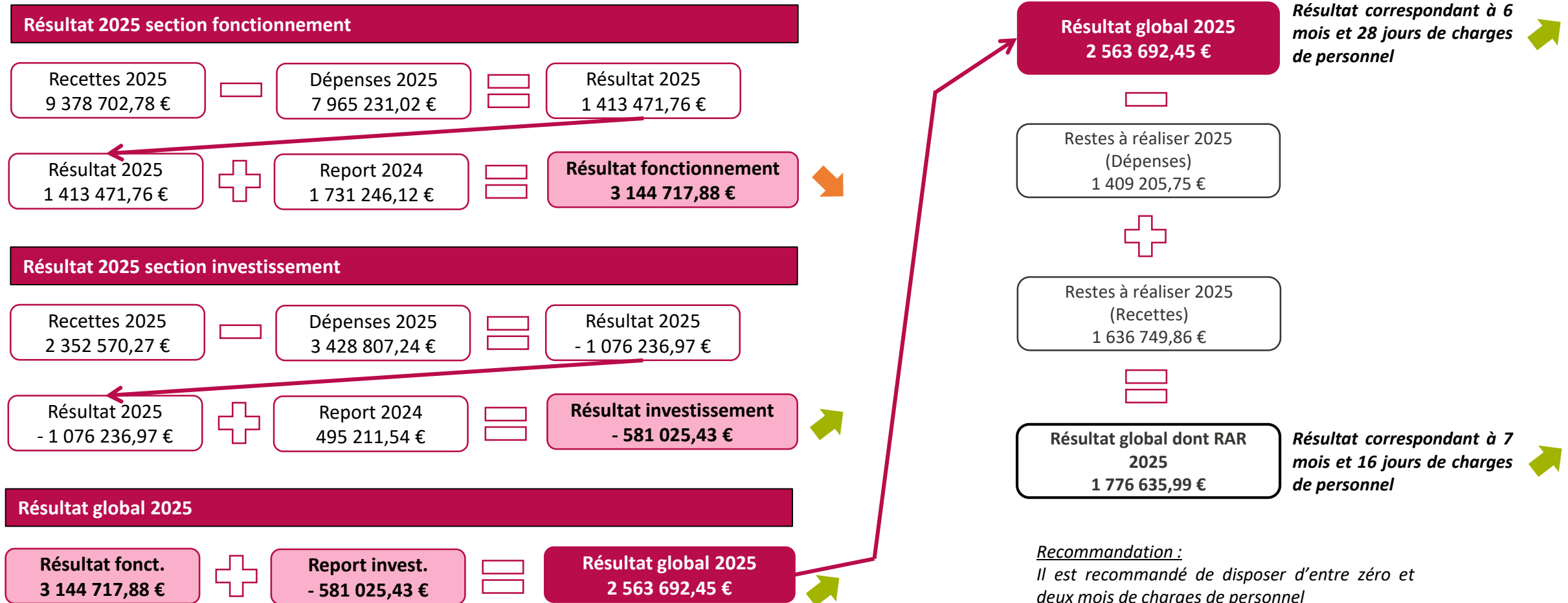
Contexte macro-économique

Quelle loi de finances pour 2026 ?

- ▶ **Une loi spéciale a été adoptée fin décembre** pour pallier à l'incapacité du Parlement à trouver un accord pour l'adoption d'une loi de finances pour 2026. Cette loi permet d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Etat dans l'attente de l'adoption d'une loi de finances pour laquelle les débats parlementaires reprennent en janvier.
- ▶ Cette loi spéciale permet aux collectivités de continuer à percevoir leurs produits de fiscalité prélevé par l'Etat pour leur compte.
- ▶ En l'absence d'adoption d'une loi de finances pour 2026, la commune est épargnée par la suppression de la fraction fonctionnement du FCTVA (environ 20 k€ de produit annuel) ; il s'agit d'une des seules mesures du projet de loi de finances initial qui devait impacter la collectivité.
- ▶ En revanche, les enveloppes d'investissement (DETR, DSIL, fonds vert) ne pourront être attribuées tant que les finances publiques demeurent sous le régime de la loi spéciale ; le versement mensuel de la DGF (1 M€ pour la commune en 2025) pourrait également prendre du retard.

Prévision d'atterrissage 2025 (CFU prévisionnel)

Prévision d'atterrissage 2025



Orientations 2026

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement - Dépenses

Synthèse des dépenses

	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	Réalisé 2023 (CA)	Réalisé 2024 (CA)	Budget 2025	Réalisé 2025 (anticipé)	BP 2026	% CA 2024/2025	% BP 2025 / BP 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 511 804	1 691 261	2 015 578	2 251 231	2 242 510	2 435 916	2 307 095	2 507 077	2,9%	2,9%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 998 260	3 319 270	3 623 494	4 157 612	4 370 025	4 672 732	4 501 180	4 774 153	3,0%	2,2%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	0	64 654	74 934	80 141	86 047	13 411	13 411	0	-84,4%	-100,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	369 139	371 655	424 578	452 928	495 086	500 231	489 184	548 180	-1,2%	9,6%
Chapitre 66 - Charges financières	139 868	133 757	121 747	119 447	113 314	105 000	102 898	97 000	-9,2%	-7,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors 67)	5 019 071	5 580 597	6 260 331	7 061 358	7 306 981	7 727 290	7 413 768	7 926 411	1,5%	2,6%

► Orientations budgétaires 2026 :

- **charges à caractère général (chapitre 011)** : ces dépenses (fluides, énergie, entretiens et réparations, fournitures...) sont directement exposées à l'évolution de l'inflation et au fonctionnement des bâtiments et services à l'issue des projets d'investissement ;
- **charges de personnel (chapitre 012)** : objectif de stabilisation des effectifs pour contenir la progression de la masse salariale ;
- **atténuations de produits (chapitre 014)** : ce poste intègre uniquement le règlement de la pénalité SRU ; elle devrait être nulle à partir de 2026 grâce aux efforts menés par la collectivité dans la livraison de logements sociaux ;
- **charges de gestion courante (chapitre 65)** : l'augmentation de ce poste s'explique principalement par la hausse des redevances logiciels, plusieurs renouvellement de licences intervenant sur l'exercice 2026 ;
- **charges financières (chapitre 66)** : sans souscription de nouvel emprunt, ce poste diminue.

Section de fonctionnement - Dépenses

Principaux postes hors personnel

<i>Principaux postes de dépenses (hors salaires)</i>	Réal. 2025	BP 2026
Repas restaurant scolaire	567 806	586 699
Electricité / gaz	241 496	266 000
Contribution école privée	219 054	240 000
Assurances	166 885	185 000
Fournitures et petit équipement CTM	121 551	143 000
Intérêts de la dette	104 558	97 000
Redevances logiciels	23 533	60 625
Subventions secteur associatif	92 269	97 400

Evolution	% dépenses
3,3%	19%
10,1%	9%
9,6%	8%
10,9%	6%
17,6%	5%
-7,2%	3%
157,6%	2%
5,6%	3%

- ▶ Le principe de prudence budgétaire induit une probable surestimation du poste électricité / gaz mais aussi de la contribution obligatoire à l'école privée.
- ▶ L'augmentation est plus certaine sur les cotisations d'assurance (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 des nouveaux contrats) et les redevances de logiciels informatiques (renouvellement en 2026 et pour 3 ans de plusieurs droits d'utilisation).

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 012 – Dépenses de personnel

► Comparaisons annuelles réalisé / budgété :

Réalisé 2024	4 370 025 €
--------------	-------------

Budget 2025	4 672 732 €	6,9%	/ réalisé 2024
Réalisé 2025	4 501 180 €	3,0%	/ réalisé 2024

Budget 2026 - Proposition actuelle maximale	4 765 153 €	5,9%	/ réalisé 2025
Objectif prospective financière 2026-2032	4 590 000 €	2,0%	/ réalisé 2025

► Sources d'augmentation pour 2026 :

Surcoût CNRACL (augmentation 3 points soit + 8,66%)	38 962 €
Augmentation SMIC janvier 2026	9 600 €
Augmentation autres taux	5 000 €
Avancements d'échelon	5 623 €
Avancements de grade	2 896 €
Mutuelle agents (couverture à 100%)	25 200 €
Recrutements et évolutions services 2025 - année pleine	68 688 €
Postes non pourvus SEJE	46 731 €
Stock CET	34 000 €
CDG 6 mois	21 474 €
Stagiaire 3ème fleur	1 500 €
Cout RH si formation PM le samedi	4 300 €
TOTAL 2026	4 765 153 €

263 973 €

Section de fonctionnement - Recettes

Synthèse des recettes

	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	Réalisé 2023 (CA)	Réalisé 2024 (CA)
Chapitre 013 - Atténuations de charges	43 248	25 726	33 914	86 537	26 838
Chapitre 70 - Produits des services	560 277	819 779	912 302	1 123 206	1 006 399
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 616 121	5 032 560	5 325 814	5 562 235	5 721 471
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 532 165	1 303 690	1 711 963	1 744 764	1 888 896
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	42 239	50 011	70 104	144 793	157 941
Chapitre 76 - Produits financiers	2	2	2	12	5
Recettes réelles de fonctionnement (hors 77)	6 794 052	7 231 767	8 054 099	8 661 547	8 801 550

Budget 2025	Réalisé 2025
50 000	62 134
1 053 531	1 045 859
5 972 535	6 143 561
1 630 555	1 693 013
92 000	101 632
2	12
8 798 623	9 046 212

BP 2026
50 000
1 054 428
6 202 417
1 598 000
81 000
4
8 985 849

% CA 2024/2025	% BP 2025 / BP 2026
131,5%	0,0%
3,9%	0,1%
7,4%	3,8%
-10,4%	-2,0%
-35,7%	-12,0%
156,7%	100,0%
2,8%	2,1%

► Orientations budgétaires 2026 :

- **produits des services (chapitre 70) : hausse modérée attendue sur le produit** issu de la facturation des services proposés par la commune (petite enfance, enfance-jeunesse, médiathèque, ...)
- **impôts et taxes (chapitre 73) : la reprise à la hausse du produit des DMTO** (liée à une meilleure dynamique du secteur immobilier) permet de compenser pour l'instant le ralentissement de la progression du produit fiscal direct est attendu, et la perte d'éligibilité au FPIC
- **dotations et participations (chapitre 74) : les dotations versées par l'Etat** devraient continuer à diminuer sous l'effet de la perte de la DSR-cible
- **autres produits de gestion courante (chapitre 75) : nouvelle diminution sensible attendue** sous l'effet de la perte anticipée du loyer versé par NHB

Section de fonctionnement - Recettes

Nouvelle diminution du coefficient de revalorisation des bases fiscales

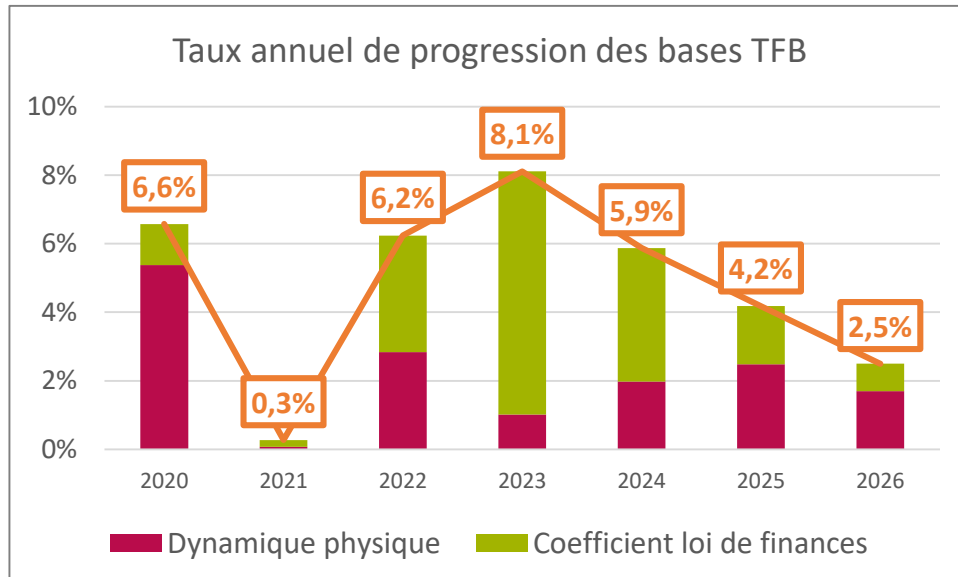
	2021	2022 *	2023	2024 *	2025 *	2026
Taxe sur foncier bâti	2 527 079	2 778 708	3 002 360	3 282 973	3 522 470	3 610 532
Taxe sur foncier non-bâti	101 380	109 089	115 815	122 635	114 785	115 703
TH résiduelle	25 003	22 945	24 574	52 754	29 440	29 676
Compensation réforme TH	1 053 099	1 114 980	1 222 037	1 293 173	1 346 841	1 357 616
Total	3 706 561	4 025 722	4 364 786	4 751 535	5 013 536	5 113 526

* Hausse des taux votée par la commune

**Fiscalité directe
57% des recettes de
fonctionnement**

Hausse produit fiscal direct

8,6%	8,4%	8,9%	5,5%	2,0%
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------



- ▶ Chaque année, l'ensemble des produits fiscaux listés ci-dessus bénéficie du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases constaté en loi de finances et calculé sur la base de l'inflation constatée sur l'année précédente ; il devrait être de **0,8% en 2026**, marquant la chute de l'inflation depuis deux ans.
- ▶ Si la dynamique physique des bases de la collectivité tend à se maintenir au-dessus de **1,5% par an**, la faiblesse du coefficient de revalorisation des bases devrait tout de même conduire à une moindre progression du produit fiscal.

Section de fonctionnement - Recettes

Reprise du secteur immobilier bénéfique au produit des DMTO

Autres produits fiscaux
5% des recettes de
fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe additionnelle aux droits de mutation	300 004	437 322	381 352	298 700	208 175	319 744	300 000
Taxe aménagement	270 911	276 341	254 260	241 763	154 233	76 325	75 000
Taxe sur les pylônes	7 629	7 803	8 007	8 007	8 522	8 888	9 200
<i>Evolution annuelle</i>	-28,9%	24,7%	-10,8%	-14,8%	-32,4%	9,2%	-5,1%

- L'exercice 2025 a été marqué par la reprise d'une dynamique positive sur les produits issus du secteur immobilier, en particulier sur la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Section de fonctionnement - Recettes

Relative stabilité des produits tarifaires

12% des recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enfance-jeunesse	427 507	649 025	717 987	821 750	892 879	861 482	900 000
Petite enfance	43 024	65 183	57 690	67 128	62 815	65 754	70 000
Total petite enfance - enfance - jeunesse	470 531	714 208	775 677	888 878	955 694	927 236	970 000
Billetterie spectacles	2 540	3 539	11 328	9 132	6 701	10 970	10 000
Locations salles	2 831	9 529	15 247	37 294	28 286	23 176	30 000
Abonnements médiathèque	1 647	2 887	3 058	3 568	3 116	3 573	3 000
Locations halte nature	6 763	8 561	6 967	6 596	5 735	6 486	5 000
Total culture - évènementiel	13 781	24 516	36 600	56 590	43 838	44 205	48 000
Loyers	38 519	39 614	49 694	68 351	61 680	53 393	51 000
Redevances d'occupation du domaine pub.	35 123	37 310	40 086	52 546	52 435	45 000	44 500
TOTAL RECETTES TARIFAIRES	557 954	815 648	902 057	1 066 365	1 113 647	1 069 834	1 113 500
<i>Evolution annuelle</i>	<i>-52,0%</i>	<i>46,2%</i>	<i>10,6%</i>	<i>18,2%</i>	<i>4,4%</i>	<i>-3,9%</i>	<i>4,1%</i>

- ▶ Les produits tarifaires ont chaque année progressé après la période difficile de la crise sanitaire. L'année 2025 a toutefois été marquée par une baisse de ces recettes compte tenu des difficultés d'encaissement rencontrées sur les services enfance-jeunesse (avec un rattrapage progressif des recettes non encaissées) et du non-renouvellement de certains loyers (La Poste, antenne-relais);
- ▶ De par son poids au sein des recettes de fonctionnement, et face à la baisse de la dynamique observée sur les recettes fiscales, la politique tarifaire représente un enjeu financier important pour la commune.

Section de fonctionnement

Dotations : perte d'éligibilité à la DSR-cible

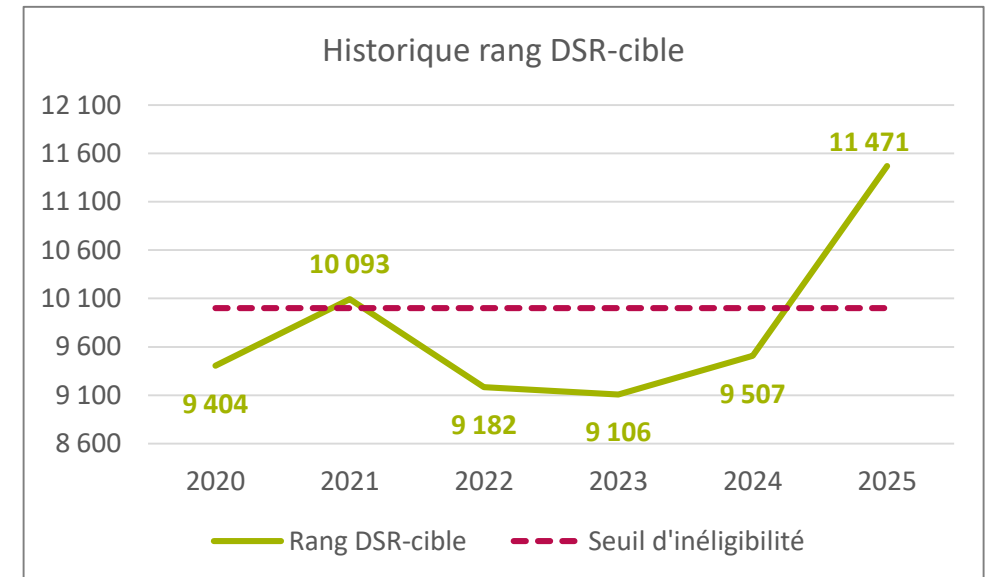
11% des recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	578 079	592 938	618 659	638 926	647 360	662 509	670 000
Dotation de solidarité rurale	265 594	188 948	324 136	354 999	383 657	272 415	158 000
Dotation nationale de péréquation	122 491	122 353	131 189	133 537	130 111	118 871	118 000
Total	966 164	904 239	1 073 984	1 127 462	1 161 128	1 053 795	946 000

Hausse produit DGF

	5,7%	-6,4%	18,8%	5,0%	3,0%	-9,2%	-10,2%
--	------	-------	-------	------	------	-------	--------

- ▶ Située en 2024 au rang 9 507 dans le calcul de la fraction cible de la DSR, la collectivité a perdu l'éligibilité à cette dotation en 2025 après avoir atteint le rang 11 471 (dépassement du seuil d'inéligibilité à partir du rang 10 000).
- ▶ La commune n'a ainsi perçu que 114 570 € au titre de la DSR-cible en 2025 (50% des 229 140 € perçus en 2024), et ne perdra définitivement ce produit dès 2026.



Section de fonctionnement

Perte d'éligibilité au FPIC reversé par GLC

8% des recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Attribution de compensation	233 641	233 641	233 641	233 641	233 641	233 641	233 641
Dotation de solidarité communautaire	331 796	372 432	377 687	387 835	398 426	392 520	390 000
FPIC	151 610	158 424	168 174	165 594	159 026	142 744	111 318
Total recettes	717 047	764 497	779 502	787 070	791 093	768 905	734 959
Reversement taxe d'aménagement	31 624	28 705	50 704	15 621	20 927	10 000	0
Total dépenses	31 624	28 705	50 704	15 621	20 927	10 000	0
Solde	685 423	735 792	728 798	771 449	770 166	758 905	734 959
<i>Evolution annuelle</i>	-3,3%	7,3%	-1,0%	5,9%	-0,2%	-1,5%	-3,2%

- ▶ **Le territoire de Grand-Lieu Communauté a perdu en 2025 l'éligibilité au FPIC.** Seul 90% du produit de 2024 a ainsi été versé, le produit perçu par Pont-Saint-Martin diminuant de 16 k€.
- ▶ En 2026, la commune percevra ainsi 75% du produit de 2024, puis 50% en 2027, 25% en 2028, et 0 à partir de 2029.

- ▶ **Attribution de compensation** : ce montant correspond à l'origine aux recettes de fiscalité économique perçues sur le territoire de la commune et transféré de droit à l'intercommunalité (CVAE, CFE, IFR) ; il diminue au gré des charges transférées par la commune à l'intercommunalité lors des transferts de compétence.
- ▶ **Dotation de solidarité communautaire** : instrument de redistribution permettant de corriger les inégalités de charges et de ressources internes au territoire intercommunal, sur la base de critères librement déterminés.
- ▶ **FPIC** : fonds national de redistribution des richesses fiscales dont Grand Lieu Communauté est bénéficiaire ; chaque commune du territoire bénéficie d'une redistribution d'une fraction du FPIC alloué à l'intercommunalité, dont le montant est calculé selon le poids fiscal.
- ▶ **Taxe d'aménagement** : la commune reverse chaque année 90% de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités, en application du pacte financier et fiscal.

Section de fonctionnement

Principaux enseignements et enjeux

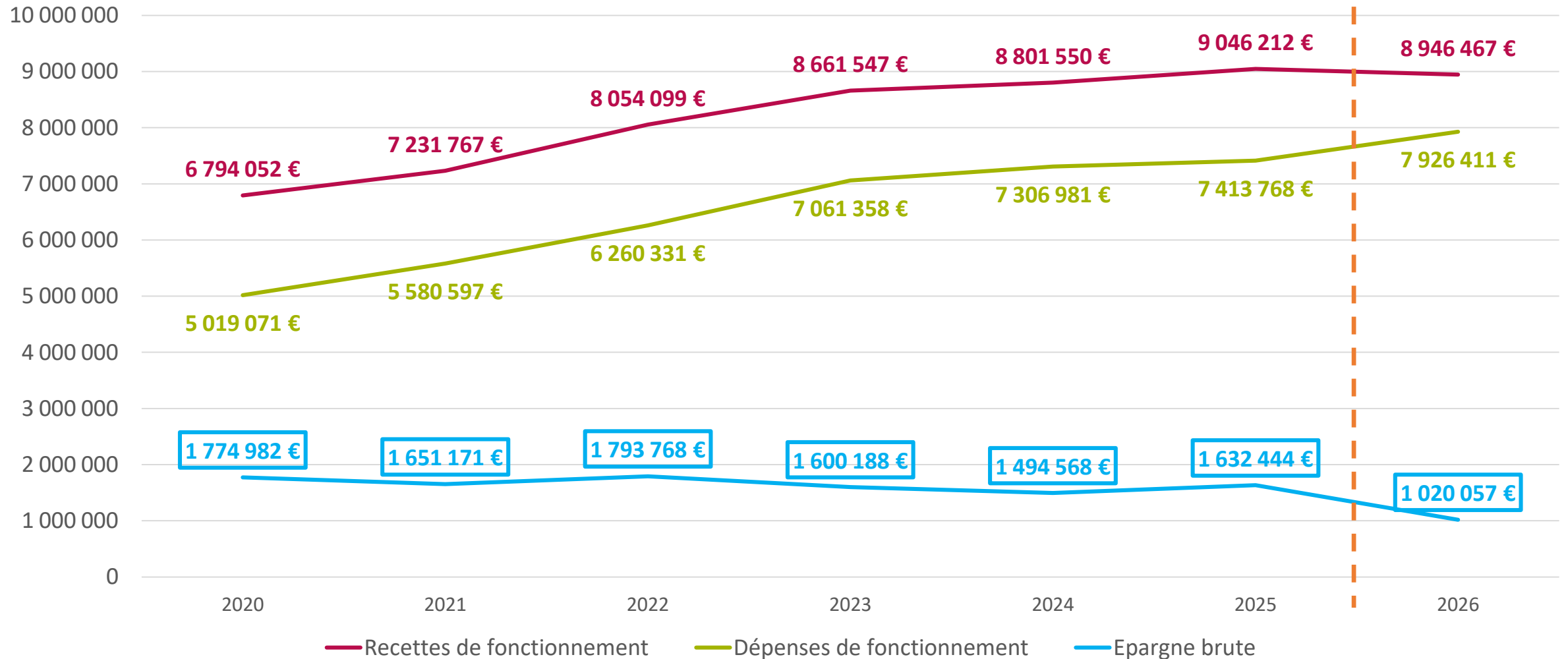
- ▶ **La trajectoire des recettes de fonctionnement est pénalisée entre 2025 et 2026 par différents facteurs défavorables...**
 - *nouvelle diminution du coefficient de revalorisation des bases fiscales (fin de l'épisode inflationniste ayant succédé à la crise sanitaire et au conflit russo-ukrainien)*
 - *perte d'éligibilité à la DSR-cible en 2025 (-229 k€ de recettes annuelles récurrentes dès 2026)*
 - *perte d'éligibilité au FPIC en 2025 (-159 k€ de recettes annuelles récurrentes, diminution progressive entre 2025 et 2029)*

- ▶ **... dont les effets ont été neutralisés en 2025 par d'autres dynamiques favorables :**
 - *réalisation en 2025 des chapitres 011 et 012 nettement inférieure aux crédits votés (respectivement 129 k€ et 172 k€ en-dessous du montant inscrit au budget 2025)*
 - *augmentation de certains postes de dépenses inférieure aux anticipations : électricité-gaz, repas restaurant scolaire, contribution école privée*
 - *significative réhausse du produit des DMTO (+111 k€ en 2025), portée par la reprise du secteur immobilier*

- ▶ **Principal enjeu pour 2026 et les années suivantes : l'évolution des chapitres 011 et 012 et leur taux de réalisation**
 - *en 2025, l'exécution de la masse salariale (chapitre 012) est inférieure de 172 k€ aux crédits budgétés ;*
 - *le faible niveau relatif de réalisation des charges courantes (chapitre 011) permet d'afficher des indicateurs financiers nettement supérieurs.*

Section de fonctionnement

Capacité d'autofinancement



Orientations 2026

Section d'investissement

Investissement

Pôle / Service	Budget 2026 (Dépenses - Recettes)
ADMINISTRATION G. / INFORMATIQUE	133 002 €
ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS	43 400 €
URBANISME	164 968 €
VOIRIE	1 158 100 €
BATIMENTS - ENTRETIEN	2 199 900 €
PETITE-ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE	25 998 €
COMMUNICATION - EVENEMENTIEL - CULTURE	6 100 €
TOTAL	3 731 468 €

OBJECTIF PROSPECTIVE FINANCIERE 2026-2032	4 000 000 €
Ecart	268 533 €

+ Restes à réaliser 2025
(1 636 750 € de recettes – 1 409 206 € de dépenses)

► **Principales dépenses nettes budgétées sur 2025 :**

- Pôle enfance-jeunesse : 2 000 000 €
- Travaux voirie dont Planche au Bouin :
1 160 000 €
- Politique habitat – logement : 385 000 €

Indicateurs d'endettement (1/2)

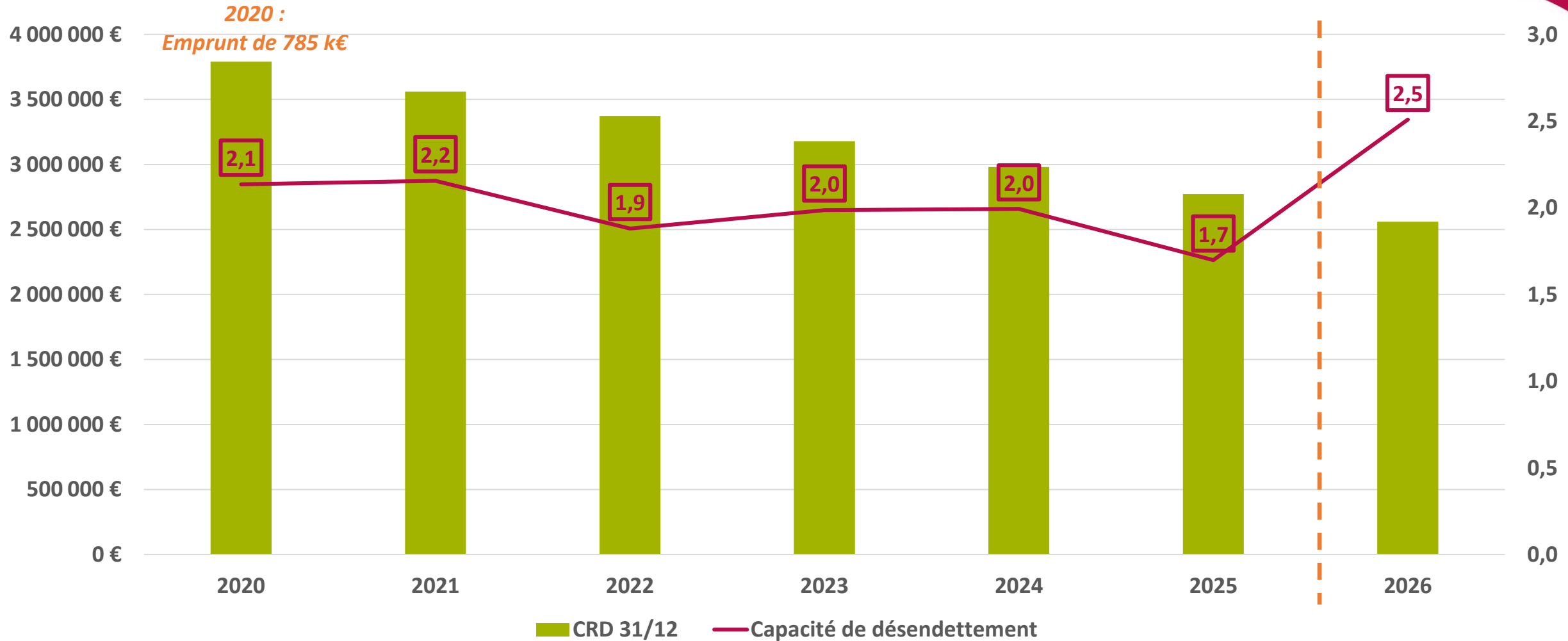
	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	Réalisé 2023 (CA)	Réalisé 2024 (CA)
CRD 31/12	3 791 331	3 560 245	3 373 033	3 179 771	2 980 195
Capacité de désendettement	2,1	2,2	1,9	2,0	2,0
Taux d'endettement	56%	49%	42%	37%	34%

<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025 (anticipé)</i>
2 773 195	2 773 195
2,6	1,7
32%	31%

BP 2026
2 559 195
2,5
29%

- La commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2020 et ne devrait pas y recourir en 2026.

Indicateurs d'endettement (2/2)



Synthèse ROB 2026

Synthèse

- ▶ Le budget 2026 s'élabore dans un contexte national budgétaire et financier encore plus incertain que l'année dernière lors de laquelle l'adoption d'une loi de finances s'était déjà avérée difficile.
- ▶ À rebours des prévisions budgétaires, la capacité d'autofinancement de la commune s'est améliorée en 2025, et ce en dépit de la perte d'éligibilité à la DSR-cible et au FPIC. Cette évolution, en apparence paradoxale, s'explique principalement par un taux de réalisation des charges courantes et de personnel inférieur aux crédits votés, ainsi que par la reprise favorable des produits de DMTO, portée par le rebond du marché immobilier.
- ▶ La commune continue ainsi d'afficher fin 2025 une bonne situation financière, avec des indicateurs financiers (autofinancement et endettement) toujours mieux positionnés que les moyennes nationales, et surtout éloignés des seuils d'alerte.
- ▶ La commune maintient sur 2025 une politique d'investissement ambitieuse, avec près de 4,5 M€ de projets nouveaux budgétés et la poursuite du programme de reconstruction du pôle enfance-jeunesse.